

CONCOURS D'ACCES AU RESIDANT DE Médecine Dentaire

SESSION OCTOBRE 2017 - BLIDA

• **INSCRIPTIONS** :

Les inscriptions des candidats débiteront à partir du **Mardi 05 Septembre 2017** au niveau de la **Faculté de Médecine de l'Université – Blida 01** . « PAV 29- 2ème étage ».

.es inscriptions se feront en :

- Du **Mardi 05 Septembre 2017** au **jeudi 05 Octobre 2017** inclus.

CONDITIONS :

Le Concours d'Accès au Résidanat est ouvert :

- à tout candidat titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine
- aux résidents de 1^{ère} année, désirant changer de spécialité et **ayant démissionner trois (03) mois avant le concours** . Ce changement de spécialité **n'est autorisé qu'une seule fois**
- Les résidents étrangers peuvent participer au concours après avoir obtenu l'équivalence de leur diplôme de Docteur en Médecine avec le diplôme algérien correspondant et l'autorisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

NB/ Les Résidents exclus en 1^{ère} année ne sont autorisés à repasser **qu'une Seule fois** le Concours pour une autre spécialité .

• **CONSTITUTION DU DOSSIER**

Le dépôt du dossier d'inscription **se fera par le candidat lui-même** et doit contenir les pièces administratives suivantes :

- 01 extrait de l'acte de naissance n°12 .
- 02 Photos d'identité avec le nom et prénom au verso .
- 01 Photocopie du Baccalauréat
- 01 Photocopie du Diplôme de Docteur en Médecine .
- 01 Fiche d'engagement (à retirer auprès du service de la Post-Graduation) .
- 01 Photocopie légalisée de la carte d'Identité Nationale.
- 01 Reçu de 500 DA couvrant les frais d'inscription (Payable auprès du régisseur)
- 01 Attestation de démission signée par le **Chef de Service**, le **Président du Comité Pédagogique de la Spécialité** et la **D.A.M.P** ou le **Directeur de l'E.H.S.** ou du **Secteur Sanitaire** (pour les Résidents de 1^{ère} année désirant changer de Spécialité) .

• **CLASSEMENT DES CANDIDATS** :

- le concours d'accès au Résidanat est classant et validant.
- les candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves , choisissent en séance publique leur poste , par ordre de mérite, et dans les limites du nombre de postes ouverts au concours par arrêté .

NB/ - * Une authentification par la faculté de Médecine d'origine du Diplôme de Docteur en Médecine est exigée aux candidats **admis au concours** (pour les candidats originaires des autres facultés) .

- Tout dossier incomplet ou déposé après les dates d'inscription sera rejeté.